

GREFFE

Le Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Fabert
BP 30039
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :	Dépot effectué par :
S.A.R.L.	
NOFAL EXPLOITATION	FIDAL
91 RUE DE L'EPINETTE	BP 1045
	59701 MARCO EN BAROEUL CEDEX
59120 NOUVAUX	

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 380 282 780 <20290/1990800966>
 Pièces déposées le 20/12/1999 Numéro : 995039
 RAPPORT COMMISS. AUX APPORTS 17/12/1999
 SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE NOFAL

Le Greffier,

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

STÉPHANE REYNAERT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

50, avenue Foch - B.P. 2017
59702 MARCQ-EN-BARCEUL Cedex
Tél. 03 20 89 34 56 - Fax 03 20 89 34 59

NOFAL EXPLOITATION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 50.000 F.

Siège social : 91, rue de l'Épinette

59420 MOUVAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE NOFAL

STÉPHANE REYNAERT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

50, avenue Foch - B.P. 2017
59702 MARCQ-EN-BARŒUL Cedex
Tél. 03 20 89 34 56 - Fax 03 20 89 34 59

NOFAL EXPLOITATION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 F.
Siège social : 91, rue de l'Épinette
59420 MOUVAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE NOFAL

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing en date du 5 novembre 1999, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur de l'apport partiel d'actif devant être effectué par la société NOFAL dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société.

I – Exposé sur l'opération projetée

1-1 But de l'opération

La société NOFAL exploite la branche d'activité de création, fabrication, négoce en gros et au détail d'articles textiles ou analogues pour l'habillement, l'ameublement ou l'industrie pour laquelle la société est immatriculée au R.C.S. de Roubaix-Tourcoing sous le numéro B. 325.214.237.

L

Elle a, par ailleurs, une participation substantielle dans la SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS SUBRENAT.

Dans une perspective de restructuration et de réorganisation de la SOCIETE APPORTEUSE, il est projeté de faire apport à la société NOFAL EXPLOITATION de l'activité textile afin de permettre son développement par la société NOFAL EXPLOITATION et ainsi de donner à l'apporteuse la possibilité de se transformer en société holding, gérant ses participations.

Les deux sociétés ont ainsi convenu que l'apport par la société NOFAL à la société NOFAL EXPLOITATION était opportun et faciliterait la réorganisation du groupe auquel les deux sociétés appartiennent.

1-2 Propriété et jouissance

La société NOFAL EXPLOITATION sera propriétaire des biens apportés, à compter du jour de la réalisation définitive des conditions suspensives, à savoir, l'approbation par les assemblées des sociétés NOFAL et NOFAL EXPLOITATION de la présente opération d'apport partiel d'actif.

Elle en aura la jouissance, avec effet rétroactif, le 1^{er} janvier 1999.

Ainsi, toutes les opérations actives et passives de l'exploitation de la branche apportée effectuées depuis le 1^{er} janvier 1999 seront du point de vue comptable et fiscal réputées avoir été accomplies par la SOCIETE BENEFICIAIRE de l'apport qui reprendra en conséquence ces opérations dans son compte de résultat.

II – Description et évaluation des apports

2-1 Description des apports

L'apport comprend l'ensemble des éléments actifs et passifs constituant la branche complète de création, fabrication, négoce en gros et au détail d'articles textiles ou analogues pour l'habillement, l'ameublement ou l'industrie, à savoir :

2.1.1. Actif apporté

2.1.1.1 Eléments incorporels

-Tous les éléments incorporels constituant le fonds commercial de son activité ainsi que tous les droits y attachés pourmémoire
TOTAL DES ELEMENTS INCORORELS, cimémoire

↳

2.1.1.2. Actifs circulants

- Créances clients et comptes rattachés <i>pour une valeur historique de 6.859.857 F sous déduction d'une provision de 78.258 F. soit net</i>	6.781.600 F.
- Autres créances.....	4.819.471 F.
- Disponibilités	56.386 F.

TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS.....	11.657.457 F.
TOTAL DE L'ACTIF BRUT APORTE	<u>11.657.457 F.</u>

2.1.2 Passif pris en charge

La SOCIETE BENEFICIAIRE des apports prendra en charge le passif de la SOCIETE APORTEUSE au 31 décembre 1998, relatif à l'activité et à l'actif apportés, à l'exclusion de tout autre, et plus précisément le passif constitué par les dettes suivantes :

2.1.2.1 Dettes

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	603 F.
- Dettes fournisseurs & comptes rattachés.....	5.630.201 F.
- Dettes fiscales & sociales.....	1.148.589 F.
- Autres dettes.....	277.163 F.

TOTAL	7.056.556 F.
TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	7.056.556 F.

DE SORTE QUE L'ACTIF NET APORTE S'ETABLIT A :

ACTIF BRUT APORTE	11.657.457 F.
PASSIF PRIS EN CHARGE	7.056.556 F.

ACTIF NET.....	<u>4.600.901 F.</u>

2-2 Evaluation des apports

S'agissant d'une restructuration interne, les actifs et passifs transmis sont évalués à la valeur nette comptable telle qu'elle existait au 31 décembre 1998, sans aucune réévaluation.

III – Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports,
- M'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

↳

IV – Conclusion

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le montant net s'élève à 4.600.901 F.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre augmentée de la prime d'apport

Fait à Marcq en Baroeul, le 17 décembre 1999



Le Commissaire aux Apports
Stéphane REYNAERT